



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 14059

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du centre hospitalier de Valenciennes. Depuis plusieurs années, les salariés et leurs représentants demandent le personnel nécessaire pour arriver à fonctionner correctement et apporter des soins de qualité et d'humanité auprès des patients. Malheureusement, la situation, avec l'application de la réforme hospitalière, est à la limite de l'insécurité. Les intéressés demandent que des mesures soient prises afin d'augmenter le quota d'entrées aux écoles d'aides-soignants et d'infirmières diplômés d'Etat pour que l'application des 35 heures se fasse avec des créations d'emplois stables de personnels formés et qualifiés. Il lui demande les mesures qu'elle entend engager en ce sens pour contribuer à l'humanisation de cet hôpital.

Texte de la réponse

L'arrêté du 13 mars 1998 fixant le nombre d'étudiants admis en première année d'études porte à 17 236 le nombre de places agréées dans les instituts de formation en soins infirmiers pour l'année scolaire 1998-1999, soit 1 000 places de plus que le nombre fixé pour la rentrée 1997-1998. Pour la région Nord - Pas-de-Calais, le nombre a été fixé à 1 580, soit une augmentation de 10 % par rapport à 1997. Cette révision à la hausse des quotas autorisés dans les instituts de formation en soins infirmiers prend en compte les perspectives de recrutement du secteur hospitalier public et privé et pour partie les conséquences de la mise en oeuvre prévisible à l'horizon 2000 de la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures. Par circulaire du 5 mars 1998, les directions régionales des affaires sanitaires et sociales ont d'ailleurs été engagées à élaborer dès 1998 des schémas régionaux des formations infirmières qui prendront en compte notamment les besoins prévisionnels en personnels infirmiers pour les trois ans à venir après une étude qui associera l'ensemble des acteurs concernés. La même démarche sera appliquée aux flux de formation des aides-soignants. Pour 1997, 700 places ont été prévues dans les écoles de la région Nord - Pas-de-Calais correspondant aux besoins immédiats recensés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14059

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2608

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4701